



Communiqué de presse

Rivesaltes le 23 Mars 2018

Lancement d'une offre volontaire de rachat des actions Solia au prix de 24 euros par action, suivie d'une radiation de la cotation des actions du marché Euronext Access (anciennement Marché Libre)

PHM Finances, CD Finances et le FPCI Cap Agro (représenté par UI Gestion SA), principaux actionnaires de la société Solia, informent les actionnaires minoritaires de la société Solia du lancement d'une offre volontaire de rachat (l'« **Offre** ») visant l'intégralité des 8.462 actions Solia qu'ils ne détiennent pas à ce jour, directement ou indirectement, soit environ 0,27% du capital de la société Solia.

Il est rappelé que les actions de la société Solia sont actuellement admises à la négociation sur Euronext Access (anciennement Marché Libre) sous le code Isin FR0010480533.

Le prix de l'action dans le cadre de l'Offre est de 24 euros, étant précisé que l'acquéreur des actions présentées à l'Offre sera la société Solia elle-même. L'Offre de rachat sera ouverte du 26 mars 2018 au 2 mai 2018 (la « **Période de l'Offre** »).

Le centralisateur en charge de la centralisation de l'Offre est Société Générale Securities Services, affilié Euroclear 042.

Les actionnaires souhaitant céder leurs actions dans le cadre de l'Offre devront remettre à Société Générale Securities Services, affilié Euroclear 042, ou à leur intermédiaire financier (banque, entreprise d'investissement, société de bourse, etc...), selon qu'ils détiennent leurs actions en compte nominatif pur ou administré, un ordre irrévocable de vente **au plus tard le 2 mai 2018**, jour de clôture de l'Offre.

Les intermédiaires devront livrer à Société Générale Securities Services, affilié Euroclear 042, les actions Solia présentées à l'Offre au plus tard le 4 mai 2018, avant 16 heures.

Le règlement des produits des ventes sera effectué à compter du 14 mai 2018.

La cotation des actions Solia sur Euronext Access sera suspendue pendant toute la durée de l'Offre.

Dans la mesure où PHM Finances, CD Finances et le FPCI Cap Agro (représenté par UI Gestion SA) détiennent d'ores et déjà de concert une participation supérieure à 90% du capital et des droits de vote de Solia, ils demanderont au terme de la période de l'Offre à Euronext Paris, conformément à l'article 5.2, alinéa 4 des Règles, la radiation de Solia de sa cotation sur le marché Euronext Access (anciennement Marché Libre), et, par voie de conséquence, d'Euroclear.

Pour de plus amples renseignements concernant l'Offre volontaire de rachat, le document d'information relatif à l'Offre peut être consulté sur le site internet de Solia : www.solia.fr (onglet « nos actualités »).

Contact :
Monsieur Philippe Merlo (merlo@solia.fr).